

**REPONSE A LA QUESTION ECRITE DE M. Jean-Jacques PASQUIER
SUBVENTION AU PROJET SCOLAIRE DE L'ECOLE DES GLAISINS**

Depuis plusieurs années, la ville d'Annecy-le-Vieux encourage les initiatives des écoles qui contribuent à l'épanouissement des élèves ancileviens par l'intermédiaire de Subventions à Projets Scolaires (S.A.P.S.).

Les principes des Subventions à Projets Scolaires (S.AP.P.S.) sont les suivants :

- Après rédaction et présentation par les écoles d'un projet à la ville, une participation forfaitaire de **7,00€** est attribuée à chaque élève.
- Si des nuitées sont intégrées au projet, une aide supplémentaire de **7,00€** sera attribuée pour chaque enfant participant au séjour, quel que soit le nombre de nuitées.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, chaque école retourne un dossier à la Mairie courant les mois octobre - novembre. Celui-ci est alors étudié par la commission Education avant la fin du premier trimestre de l'année scolaire en cours.

C'est ainsi que la commission Education du 28 janvier 2008 a eu à se prononcer sur le projet de l'école des Glaisins et a proposé qu'au titre des SAPS 2008, pour l'école élémentaire des Glaisins comptant 61 élèves une subvention d'un montant de 427 euros.

L'acquisition et l'installation d'un récupérateur d'eau figure parmi les actions présentées dans le cadre du projet éco-école des Glaisins au titre de S.A.P.S. et financé par la ville à ce titre.

Sur le principe d'égalité de traitement entre les écoles, la commission n'a pas envisagé d'autre avis.